



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott, le _____ في انواكشوط

N° _____ رقم

PROCES VERBAL
N° 38/CNCMP/2023
DU 09/05/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 09/05/2023 à 11h 30min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP

Etaient absents:

- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

1°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec Bureau Mauritanie études et Conseils; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P** reçue le 03 mai 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

- 2°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec ONG Association AFEDLP; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

- 3°/- **Examen** de la demande de remise des pénalités de retard relative au contrat n°27/2020 pour l'achèvement des travaux du siège de TAAZOUR; **Réf. : lettre n° ??/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 04 mai 2023**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ladite remise de pénalités car les éléments ne la justifie pas.

- 4°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec ONG CAMM ; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

- 5°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec Bureau ECO-QUALITE; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

6°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec ONG Association AFEDLP; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

7°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec Association El Menvaa de Bienfaisance; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

8°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec ONG LCP; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

9°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec ECO-DEV ; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*



10°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec ONG SDD; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

11°/- **Examen** du projet de marché relatif au suivi de l'accompagnement et l'encadrement des coopératives passé par ED avec ONG ADIG ; **Ref. lettre n°116/CPMP/TAAZOUR/P reçue le 03 mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir un procès verbal de la CPMP/TAAZOUR corrigé au niveau de la colonne des délais d'exécution (harmoniser les délais d'exécution par rapport audit projet de marché par entente direct),*
- *inscrire l'action sur un PPM actualisé et le soumettre à l'approbation de la CNCMP.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC).

1°/- **Examen du projet de la Consultation Simplifiée** relative à la réhabilitation des 2 écoles et construction d'un dépotoir d'ordures à Aioun, au profit de la région du Hodh Garbi. **Réf.: lettre n°094/CPMP/MIDEC; reçue le 05 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.

2°/- **Examen du projet de la Consultation Simplifiée** relative au désenclavement de l'entrée et de la sortie de la piste de la localité d'Ain Varba au profit de la région du Hodh Garbi. **Réf.: lettre n°094/CPMP/MIDEC; reçue le 05 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.

- 3°/- **Examen du projet de marché de la Consultation Simplifiée** relative à la réalisation des forages et équipement d'exhaure au profit de la Région du Hodh Gharbi. **Réf.: lettre n°097/CPMP/MIDEC reçue le 08 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution provisoire du marché à AHMEDIYA RIM Sarl pour un montant de 5 273 300 MRU TTC et un délai d'exécution de 30 jours.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

- 1°/- **Examen de la décision** rendant infructueux le DAO relatif à l'aménagement et l'extension du stade de Sebka. **Réf.: lettre n°019/CPMP/DPEF; reçue le 05 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF rendant ledit DAO infructueux.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

- 1°/- **Réexamen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0481/PI/035/CPMP-MET/2022 relatif au contrôle des travaux de construction de la route RN3-Nebaghiya, portant sur le changement de l'item III-1; **Réf. : lettre n°98/CPMP/MET/P reçue le 04 mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit avenant.

- 2°/- **Réexamen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0482/PI/036/CPMP-MET/2022 relatif au contrôle des travaux de construction de la voirie Aioun-Kiffa et Atar-Tidjikja, portant sur le changement de l'item III-1; **Réf. : lettre n°98/CPMP/MET/P reçue le 04 mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit avenant.



- 3°/- Réexamen du projet d'avenant n°01 au marché n°0480/PI/034/CPMP-MET/2022 relatif au contrôle des travaux de construction de la voirie Aleg-Maghtaa lehjar et Rosso, portant sur le changement de l'item III-1; Réf. : lettre n°98/CPMP/MET/P reçue le 04 mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

- 1°/- Réexamen du projet d'avenant n°01 au marché N°0065/T/009/CPMP/MHA/2022 pour la réalisation des travaux de dix forages de production dans la zone de Boulenouar, portant sur les travaux supplémentaires et la prolongation du délai; Réf. : lettre n°154/CPMP/MHA/P reçue le 08 mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit avenant.

- 2°/- Examen d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe pour la réalisation des travaux d'assainissement pluvial dans les villes d'Atar et Sélibabi. Réf : lettre N°0153/CPMP/MHA, reçue le 04 Mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec l'ONAS pour un montant de 119 846 444 MRU TTC et un délai de 09 mois.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)



- 1°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif aux travaux de construction et extension des écoles dans les différentes wilayas du pays. **Réf : lettre N°112/CPMP/MHUAT, reçue le 08 Mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *Fournir des justificatifs des prix ;*
- *Fournir des justificatifs du montant destinés à la prise en charge des frais de coordination du maître d'ouvrage ;*
- *Présenter un DQE détaillé ;*
- *Fournir les plans ;*
- *Fournir du planning d'exécution ;*
- *Fournir une liste du personnel clé ;*
- *Fournir une liste du matériel clé ;*
- *Corriger le renvoi vers l'ancien code au niveau de l'article 1 ;*
- *Respecter le modèle de l'ARMP.*

- 2°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe relatif à la construction d'un hôpital H1 à Tidjikdja. **Réf : lettre 0875/CPMP/MHUAT, reçue le 08 Mai 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *Corriger le renvoi vers l'ancien code au niveau de l'article 1 ;*
- *Corriger l'intitulé du projet au niveau du rapport spécial ;*
- *Justifier le montant destiné à la prise en charge des frais de coordination du maître d'ouvrage ;*
- *Insérer les plans au niveau du projet de contrat ;*
- *Fournir le planning d'exécution ;*
- *Fournir une liste du personnel clé ;*
- *Fournir une liste du matériel clé ;*
- *Respecter le modèle de l'ARMP.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

- 1°/- **Examen** du projet de marché relatif à la CS pour la construction de deux abris pour chambres froides à Sélibaby et Aioun; **Réf. lettre n°201/CPMP/MS reçue le 04/05/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit projet de marché conclu avec EGAN-Sarl pour un montant de 5 512 190 MRU HT avec un crédit d'impôt de 881 950 MRU et une durée de 60 Jours.

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

- 1°/- **Examen** du projet de marché relatif à la réalisation des mesures de consolidation au profit des petits périmètres maraichers féminins et du pont vanne de Kaedi (acquisition de fils barbelés, groupes motopompes et groupe électrogène), **Réf: Lettre N°123 CPMP/MA reçue le 08/05/23**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit projet de marché avec EMHAN pour un montant de 1 324 500 MRU HTT, un crédit d'impôt de 386 250.60 MRU et un délai de 45 jours sous réserve de plafonner le montant des pénalités de retard à 10% au lieu de 7%.

Ministere de la transformation Numerique de l'innovation et de Modernation de l'administrastion (CPMP/MTNIMA)

- 1°/- **Complément d' Examen** du projet de convention passé par entente directe entre MAURIPOST et PNUD pour l'acquisition de 4 véhicules tout terrain et 2 véhicules légers; **Réf. lettre n°09/CPMP/MTNIMA/P reçue le 05 mai 2023.**

Décision: Approuvé


Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MTNIMA approuvant ledit projet de marché conclu avec PNUD pour un montant de 226.586,46 USD, sous réserve d'y inserer le DQE corrigé.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY



Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP 
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP 